

AFFAIRE N°11 - Acquisition d'une parcelle de terrain de 1 045 m2 appartenant aux Consorts MULLA, nécessaire à l'aménagement de la Rue Lucien Gasparin.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'aménagement de la rue Lucien Gasparin nécessite l'acquisition d'une parcelle de terrain de 1 045 m2 constituant la moitié Ouest du terrain cadastré AC 72 et dont l'entrée se situe rue Rontaumay.

Ce terrain a fait l'objet d'une proposition de vente de la part des Consorts MULLA (Première branche) pour le prix de 271 700 FF.

Il convient de noter que l'indemnisation de la SOMECA, locataire de la totalité de la parcelle AC 72 fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à faire l'acquisition du terrain MULLA, pour la somme de 271 700 FF.

La dépense est prévue au chapitre 901, article 210 du Budget communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Un
Saint-Denis, le 22 mars 1974
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Enqne G. JALEX

Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Finances
et des Collectivités Locales
P. PASTOR